



CDOS

<https://paris.franceolympique.com/>

REDUC'SPORT SANTE



Le demandeur doit être un(e) résident(e) parisien(ne).

Le demandeur doit s'inscrire dans un club sportif parisien, formé au sport santé.

Le coupon fourni par le CDOS Paris peut être utilisé durant toute la saison sportive.

Le coupon fourni par le CDOS Paris doit être retourné complété intégralement par le club.

REDUC'SPORT

- La famille du bénéficiaire doit résider à Paris en percevoir l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

- Le bénéficiaire doit avoir entre 6 et 17 ans

- La licence sportive doit être prise dans un club parisien

STUDY'SPORT



- La licence sportive doit être prise dans un club sportif parisien

- Le bénéficiaire doit être étudiant et âgé de 18 à 25 ans

- La limite d'âge est portée à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

PASS'SPORT

L'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif pour la saison 2022-2023.

Ce dispositif, mis en place par la Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, est cumulable avec REDUC'SPORT ou STUDY'SPORT.



CAF DE PARIS <https://www.caf.fr/>

TICKET LOISIRS

La Caf de Paris vous envoie les Tickets loisirs par courrier avant la rentrée scolaire, si vous êtes éligible. Faites remplir à l'association, l'organisme ou la fédération la rubrique qui lui est destinée. Retournez le dossier complété et signé au plus tard 3 mois après l'inscription à l'activité à " *Caf de Paris, services des Aides Financières Individuelles, 75 656 Paris cedex 13*". Le ticket loisirs est cumulable avec Pass'sport et Reduc'sport.